



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Date de la convocation : 18 juin 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. DE REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoints au Maire, M. ALBERTINI, **Conseiller Spécial**, Mme FAISANT, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAHON, LEWASZEWSKI, M. GOULET, Mme AMARD, M. KAJSA, M. LUCAS, Mme AUZIER, M. CORBEAU, Mme BRAQUEVILLE, Mme DEGRAIS, Mme ESCAMEZ, M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : M. VILLEMONT, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD, M. GUILLEMOZ, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. THEODON, Mme VALY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON, Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, M. LAMBERT Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme AMARD, Mme ROGER, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. BOISSEAU, M. HARNOIS Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30.

**CONVENTION RELATIVE A LA CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS
ERRANTS – N° 26/05 – 23**

**Madame LEWASZEWSKI, Conseillère Municipale, Rapporteur, expose au
Conseil Municipal :**

« Afin de limiter la prolifération des chats errants dans certains quartiers de la ville et pour répondre aux demandes formulées par les administrés, une campagne de stérilisation est envisagée, conformément aux pouvoirs de police du Maire et à l'article L.221-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Ainsi, il est proposé une convention tripartite avec la clinique vétérinaire VET'ROMO pour les soins vétérinaires et l'Association de Stérilisation des Chats Errants (ASCE41) pour le trappage, le transfert des chats chez le vétérinaire puis la remise en liberté sur le lieu de capture.

Au titre de l'année 2026, les tarifs de prise en charge par la clinique VET'ROMO sont les suivants :

- ovariectomie de la chatte 87,40 € TTC
- ovariohystérectomie de la chatte 124,90 € TTC
- castration du chat 41,70 € TTC
- identification par puce électronique 46,10 € TTC
- anesthésie générale 38,80 € TTC
- euthanasie 47 € TTC



Une convention lie la Ville de Romorantin-Lanthenay avec la Fondation 30 millions d'amis. L'aide financière de la Fondation permet de limiter le coût de la prise en charge par la collectivité. Lorsque la campagne de stérilisation 2025 sera terminée, une nouvelle convention avec la Fondation 30 millions d'amis sera proposée.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à la majorité (32 pour 1 contre – Mme FAISANT), Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 03 JUL. 2026

Mis en ligne sur le site internet le 06 JUL. 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,



Louis DE REDON.



Antoine CORBEAU.